

BUDGET PRIMITIF 2019

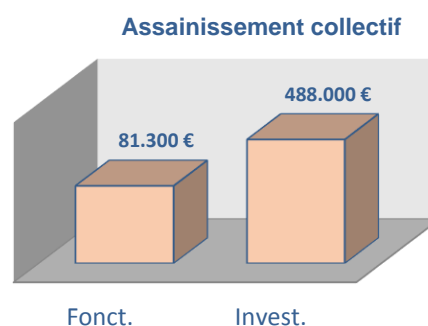
Section de fonctionnement

RECETTES	DEPENSES
Montant des ventes et prestations services 314.300 €	Ecritures comptables de transfert entre sections 410.587 €
Produit des taxes foncières et d'habitation 685.000 €	Fournitures et consommations courantes 475.250 €
Autres impôts et taxes 459.550 €	Personnel et frais assimilés 923.630 €
Dotations de l'ETAT - Subventions et participations d'organismes publics 625.017 €	Charges organismes extérieurs et autres 248.600 €
Loyers et autres 45.800 €	Intérêts des emprunts 87.000 €
Remboursement sur rémunération du personnel 15.400 €	
Ecritures comptables 0 €	
2.145.067 €	2.145.067 €

Qu'est-ce qu'un budget primitif ?

Voté en équilibre par le conseil municipal, il prévoit et autorise les opérations de recettes et de dépenses inscrites pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Budget primitif annexe :



Section d'investissement

RECETTES	DEPENSES
Excédent Fonct. 2018 536.137,05 €	Déficit 2018 reporté 0 €
Excédent Invest. 2018 44.900,48 € <i>Différence entre l'excédent d'Invest. budget ZA (+ 221.233,20) et le déficit d'Invest. budget commune (- 176.332,72)</i>	Remboursement du capital des emprunts commune et ZA 220.000 €
Taxe d'aménagement 6.000 €	Ecritures comptables de transfert entre sections 119.270 €
Emprunt d'équilibre 115.277,25 €	Programme d'investissement 1.390.141,78 €
Produit des cessions 5.000 €	
Remboursement FCTVA sur dépenses d'investissement 122.400 €	
Subventions d'investissement 369.840 €	
Ecritures comptables de transfert entre sections 529.857 €	
1.729.411,78 €	1.729.411,78 €

